

# Rapport d'évaluation

## Évaluation de l'efficacité du Plan de réussite 2004-2007

du Campus Notre-Dame-de-Foy

*Septembre 2012*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* du Campus Notre-Dame-de-Foy s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le *Cadre d'analyse*<sup>1</sup>, les collèges ont été invités à établir un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs poursuivis et à porter un regard critique sur le plan de réussite. Au terme de son évaluation, la Commission pourra juger si le plan de réussite réalisé par le Collège et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats.

Le Campus Notre-Dame-de-Foy a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 18 juin 2010. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 2 et 3 novembre 2011<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, la Commission des études, le comité de gestion de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>3</sup>, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Campus Notre-Dame-de-Foy, de son plan de réussite et du cadre général de sa démarche d'évaluation, le document présente le niveau d'atteinte des objectifs du plan ainsi que les observations en lien avec le contexte d'élaboration du plan, sa mise en œuvre et ses mécanismes de suivi. Le rapport traite ensuite du plan d'action que le Collège s'est donné à la suite de son autoévaluation et de l'appréciation de la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de planification lié à la réussite au Collège, de la gestion du plan et de l'évaluation de son efficacité.

---

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés : Cadre d'analyse*, avril 2008, 10 p.

2. Outre le commissaire, M. Richard Pigeon, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Luc Amyotte, professeur retraité du Cégep de Drummondville, de M<sup>me</sup> Josée Lafleur, coordonnatrice du Carrefour de la réussite au collégial et de M<sup>me</sup> Suzanne Nadeau, directrice des études au Collège O'Sullivan de Montréal. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Claudia Pilote, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

# Présentation de l'établissement et de son plan de réussite

## L'établissement

Le Campus Notre-Dame-de-Foy est un établissement privé subventionné installé à Saint-Augustin-de-Desmaures, dans la région de Québec. De 1962 à 1974, il offrait la formation classique ainsi que la formation des maîtres (scolasticat des frères enseignants; école normale). Depuis 1973, il porte son nom actuel et il a diversifié ses activités notamment en proposant des programmes de formation technique.

Au cours de la période 2004-2007, l'offre de programmes est demeurée relativement stable à la formation ordinaire. Cinq programmes préuniversitaires ont été offerts en 2004-2005 et 2005-2006 (*Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et lettres, Musique et Arts plastiques*) ainsi que six programmes de formation technique (*Techniques policières, Sécurité incendie, Éducation à l'enfance, Technique professionnelle de musique et chanson, Design de mode et Commercialisation de la mode*). En 2006-2007, le programme de *Sciences de la nature* n'était plus offert alors qu'une nouvelle formation technique était dispensée, soit *Technologies de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment*. À la formation continue, le nombre d'attestations d'études collégiales (AEC) est passé de 12 à 8. Les programmes de la formation continue s'inscrivaient, entre autres, dans les domaines du commerce international, de l'éducation, de l'immobilier et de la construction.

Lors de la période couverte par le plan de réussite, l'effectif étudiant à temps plein de la formation ordinaire a fluctué à la hausse, passant de 898 en 2004-2005 à 927 en 2006-2007. Quant à la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein a fluctué à la baisse, passant de 379 en 2004-2005 à 240 en 2006-2007. Le nombre total d'employés engagés à temps plein a fluctué à la baisse, passant de 225 en 2004-2005 à 217 en 2006-2007. Plusieurs changements sont également survenus à la Direction générale et à la Direction des études.

## Le plan de réussite

Le *Plan de réussite 2004-2007*, transmis à la Commission en juin 2007 et qui fait l'objet du présent rapport, n'a pas été analysé par la Commission puisqu'elle ne l'a pas reçu pour évaluation avant l'échéance du plan. Il s'agit du deuxième plan de réussite du Campus Notre-Dame-de-Foy.

Les principaux thèmes abordés par le *Plan de réussite 2004-2007* sont les politiques du Collège, les professeurs, les ressources complémentaires à l'enseignement et les résultats à l'égard de la réussite scolaire.

## **Cadre général de la démarche d'évaluation du Collège**

Le Campus Notre-Dame-de-Foy a commencé sa démarche d'autoévaluation à l'automne 2008. Un comité d'autoévaluation, composé du directeur du Service aux étudiants et des conseillères d'orientation et à la réussite, a finalisé le devis d'évaluation débuté par le directeur des études de l'époque. Le devis a fait l'objet de consultations auprès de la Commission des études, du personnel de la formation continue et des professeurs de la formation ordinaire. Un échéancier global a été établi en février 2009 puis les outils de collecte des données ont été créés. L'échéancier a été actualisé à l'automne 2009.

La collecte de données s'est déroulée en différentes étapes. Des questionnaires ont été remplis par les étudiants, les professeurs et les coordonnateurs. Des entrevues ont été menées auprès de la Direction des études, du Service aux étudiants, d'une conseillère pédagogique, de la coordonnatrice du Service des ressources humaines, des aides pédagogiques individuelles, d'une professionnelle du Service d'animation et d'aide psychosociale, du directeur du Service des technologies de l'information, de la responsable de la bibliothèque ainsi que de la responsable du Centre d'aide en français. Enfin, d'autres données ont été recueillies telles que de l'information sur des services offerts par le Collège et des statistiques sur la réussite.

Le comité d'autoévaluation a ensuite rédigé un projet qui a été approuvé par la Commission des études, par le comité de gestion de la Direction des études, par le comité de gestion de la Direction générale et adopté par le conseil d'administration.

## **Évaluation de l'efficacité du plan de réussite**

L'évaluation de l'efficacité du plan de réussite aborde l'atteinte des objectifs du plan et les observations découlant du regard critique sur le processus de planification lié à la réussite.

### **L'atteinte des objectifs du plan de réussite**

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'évaluation de l'atteinte des objectifs permet de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par le plan de réussite et d'expliquer les écarts, le cas échéant.

Le *Plan de réussite 2004-2007* comporte quatre chapitres incluant des éléments de type descriptif, indiqués sous forme de services offerts, de politiques ou de mesures mises en place. Il inclut également un tableau sur les engagements du Collège en matière de réussite. Outre les actions retenues dans ce tableau, le plan ne contient pas d'objectifs formulés en termes de résultats attendus mesurables. Il s'agit davantage d'objectifs de l'ordre des moyens.

Étant donné les limites liées à la formulation des objectifs, le comité d'autoévaluation a choisi de s'attarder à chaque élément du plan de réussite en effectuant une collecte de données essentiellement perceptuelles à partir de questionnaires et d'entrevues ainsi qu'en effectuant une collecte de données diverses. Six questionnaires et huit guides d'entrevue ont été élaborés. Les différents questionnaires ont fait l'objet d'une validation auprès du comité de gestion de la Direction des études et auprès d'experts internes en recherche.

Pour chaque élément du plan de réussite, le rapport d'autoévaluation présente un état de la situation et une brève conclusion indiquant si le Collège a fait preuve d'efficacité quant à cet élément. Des pistes d'amélioration sont également proposées chaque fois que l'évaluation le suggère. Une section du rapport faisant état de l'appréciation globale du *Plan de réussite 2004-2007* permet au Collège de distinguer les mesures du plan qui se sont avérées satisfaisantes de celles devant faire l'objet d'améliorations. Le Collège s'est fixé un seuil de 80 % comme indicateur d'un niveau de « satisfaction suffisante » au regard de chacune des mesures du plan soumises à l'analyse quantitative. Pour les données qualitatives, le comité d'autoévaluation a procédé à l'analyse de la satisfaction en réalisant un croisement des sources de données.

Dans l'ensemble, le Campus Notre-Dame-de-Foy considère qu'un bon nombre d'aspects de son *Plan de réussite 2004-2007* sont satisfaisants alors que d'autres devront faire l'objet d'une amélioration selon les orientations qui seront retenues pour le prochain plan. Parmi les éléments jugés satisfaisants, on retrouve notamment le taux de satisfaction globale des

étudiants envers le programme d'étude et le taux de satisfaction envers les méthodes pédagogiques utilisées. On retrouve également la production d'un guide abrégé et d'un gabarit vierge pour l'élaboration des plans de cours, le taux de satisfaction envers la procédure de révision de note, la procédure d'embauche conforme à la convention collective des professeurs, l'assistance du coordonnateur de département auprès des nouveaux professeurs, la modernisation de la bibliothèque et le taux de fréquentation du Centre d'aide en français. Parmi les éléments devant faire l'objet d'une amélioration, il y a la prise en compte de la qualité du français dans les travaux, le processus de production de statistiques sur la réussite chaque session, la disponibilité des personnes ressources en aide à la réussite, la disponibilité de logiciels ainsi que de locaux spécialisés. Le rapport souligne également le besoin d'évaluer l'impact de la réussite concernant l'aide par les pairs (*Musique* et *Design de mode*), d'élaborer une politique institutionnelle de perfectionnement des professeurs et d'actualiser la politique d'évaluation des programmes d'études ainsi que la politique institutionnelle d'évaluation de l'enseignement, de la gestion de l'enseignement et des services connexes à l'enseignement.

La plupart des objectifs n'étant pas formulés en termes de résultats attendus, le Collège n'était généralement pas en mesure de constater ni d'expliquer la présence d'écarts entre ses attentes et les résultats obtenus. Néanmoins, dans les quelques cas où les objectifs précisaient des résultats attendus, le Collège a procédé, s'il y avait lieu, à l'explication des écarts obtenus.

Malgré l'absence de résultats attendus pour la plupart des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007*, la Commission estime que le Collège a su appuyer son analyse sur des données généralement suffisantes et pertinentes. Elle constate toutefois que cette analyse est parfois peu approfondie, de sorte que les conclusions ne sont pas toujours pertinentes et ne découlent pas nécessairement de l'analyse. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège ne permet pas d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* en fonction de résultats attendus.

### **Le regard critique sur le plan de réussite**

Le regard critique permet d'examiner le contexte d'élaboration du plan de réussite, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi et d'apprécier si ces processus ont contribué à l'efficacité du plan.

Puisque le Collège n'a pas entrepris de démarche particulière en vue de poser un regard critique sur son plan de réussite, peu d'éléments sont présentés dans le rapport

d'autoévaluation à cet égard. Cependant, la Commission a recueilli les constats du Collège quant au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de son *Plan de réussite 2004-2007* à travers les témoignages entendus lors de la visite.

## **Le contexte d'élaboration**

Le contexte d'élaboration fait référence à l'analyse de caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite menée par le Collège au moment d'élaborer son plan ainsi qu'à la définition des orientations<sup>4</sup> et des objectifs.

Le *Plan de réussite 2004-2007* ne reposait pas sur une analyse de la situation approfondie ayant permis de connaître les caractéristiques de la clientèle, de cerner les obstacles à la réussite et de dégager des enjeux appropriés. De plus, il ne s'appliquait pas à la formation continue. Comme souligné par le Collège au moment de la visite, l'élaboration du plan a davantage permis au Collège de dresser un portrait des différentes mesures qu'il mettait déjà en œuvre pour favoriser la réussite de ses étudiants. Par ailleurs, le Collège n'a pas entrepris d'importantes consultations afin de connaître le point de vue de sa communauté. Ainsi, le plan n'a pas donné lieu à une prise en charge par l'ensemble des intervenants. Dans le cadre du processus d'élaboration du nouveau plan, le Collège a eu le souci de mieux consulter et informer sa communauté afin que tous les membres du personnel comprennent le rôle qu'ils ont à jouer pour favoriser la réussite des étudiants. La formation continue a également souligné qu'elle prend part désormais au plan de réussite. Lors de sa visite, la Commission a constaté que les différentes instances se sentent davantage interpellées par le *Plan de réussite 2011-2015*.

Le rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis au cours de la visite indiquent que la plupart des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* n'étaient pas énoncés clairement et qu'ils étaient difficiles à évaluer puisqu'ils ne précisaient pas de résultats attendus mesurables. Au moment de la visite, le Collège a déposé des documents indiquant qu'il allait établir au cours de l'année le portrait de la performance académique du Campus Notre-Dame-de-Foy. La Commission estime que les données recueillies lui permettront d'actualiser les objectifs de son nouveau plan. Compte tenu de l'importance de déterminer des résultats attendus dans une gestion axée sur les résultats, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que l'ensemble de ses objectifs est clairement formulé en termes de résultats attendus et qu'ils sont accompagnés d'indicateurs lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte de ces résultats.

---

4. Les collèges peuvent utiliser d'autres termes comme champs d'application, axes d'intervention ou thèmes.

Considérant les éléments qui précèdent, la Commission conclut que le contexte d'élaboration n'a pas contribué à l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007*.

## **La mise en œuvre**

Le *Plan de réussite 2004-2007* n'a pas été pris en charge par le plan de travail institutionnel et les plans de travail des directions et des départements. De plus, aucun suivi de la mise en œuvre n'a été effectué au cours de la période couverte par le plan. Des témoignages recueillis au cours de la visite démontrent que le travail effectué par le Collège en matière de réussite n'était pas guidé par le plan de réussite de l'époque. Malgré tout, le rapport d'autoévaluation trace le portrait des différents moyens déployés et des résultats obtenus par le Collège en lien avec les composantes du *Plan de réussite 2004-2007*.

Dans le cadre du *Plan de réussite 2011-2015*, la mise en œuvre du plan se réalisera à travers le plan de travail de la Direction des études et ceux des départements. Au moment de la visite, le Collège entreprenait la première année de son nouveau plan. Un plan d'action des mesures institutionnelles de réussite (MIR) avait été produit à partir du *Plan de réussite 2011-2015* afin d'assurer une gestion intégrée de la réussite par l'ensemble des services et des départements. Conçu en fonction des objectifs du *Plan de réussite 2011-2015*, il précise diverses actions qui devront être réalisées et pour chacune d'elle, il indique l'instance responsable ainsi que l'échéance à respecter. C'est à partir de ce plan d'action que la Direction des études et les départements ont produit leurs plans de travail. Le MIR prévoit le déploiement de deux équipes de travail : une équipe restreinte de quatre personnes comprenant un cadre de la Direction des études imputable du plan de réussite et un comité de réussite composé de 12 personnes ayant pour mission d'alimenter les actions, de s'impliquer activement dans certaines actions et d'agir à titre de porte-parole dans leurs équipes respectives. Six comités multidisciplinaires ont également été créés pour soutenir la mise en œuvre du plan de réussite. Par ailleurs, au terme de chaque année, des bilans des plans de travail seront produits pour faire état des réalisations du Collège en lien avec le plan de réussite. Afin que les moyens permettent l'atteinte des objectifs, que les différents intervenants assument leurs responsabilités et que le calendrier établi annuellement soit respecté, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que ses nouvelles pratiques sont appliquées par l'ensemble des instances.

En somme, la Commission estime que la mise en œuvre du *Plan de réussite 2004-2007* n'a contribué que partiellement à son efficacité.

## Les mécanismes de suivi

Le rapport d'autoévaluation a été l'occasion pour le Collège d'évaluer, pour la première fois, le niveau d'atteinte des objectifs de son *Plan de réussite 2004-2007*. En effet, bien que des bilans des plans de travail aient été produits chaque année, ces derniers n'étaient pas en lien avec les objectifs visés par le plan de réussite. Les limites liées à la formulation des objectifs n'ont été constatées qu'au terme du plan, lorsque le Collège a procédé à son autoévaluation. Ainsi, le *Plan de réussite 2004-2007* n'a pas été révisé ou actualisé à la lumière des résultats obtenus chaque année.

Dans le cadre de la planification 2011-2015, le Collège effectuera le suivi de diverses données statistiques sur la réussite afin de faciliter l'évaluation du plan de réussite. Au cours de la première année, le MIR prévoit que le Collège analysera des données sur la réussite par cours et sur la persévérance pour les cohortes 2008, 2009 et 2010. De plus, les professeurs seront formés concernant l'analyse des taux de réussite et le Collège devra déterminer les cours écueils puis formuler des recommandations. Le MIR prévoit également que des outils permettant d'améliorer la connaissance de la clientèle étudiante seront développés. Le Collège développera aussi des outils d'évaluation des mesures d'aide offertes. Au terme de l'année, le Collège procédera à l'actualisation de son MIR. Par ailleurs, les bilans des plans de travail produits annuellement devront tenir compte du plan de réussite.

En conclusion, la Commission juge que les mécanismes de suivi n'ont pas contribué à l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007*. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les nouveaux mécanismes de suivi qu'il a prévus lui permettent de suivre la progression vers l'atteinte de ses objectifs, de réviser son plan annuellement et de l'actualiser, au besoin.

## **Le plan d'action**

Le Collège a produit un plan d'action qui est en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Celui-ci comprend des actions reliées à l'enseignement, aux ressources complémentaires à l'enseignement et en lien avec la rédaction du prochain plan. Le Collège souhaite notamment consolider la vocation pédagogique de la Commission des études, améliorer le respect de la prise en compte de la qualité du français dans les travaux, développer un système d'information approprié permettant d'effectuer le suivi de la réussite scolaire et de la persévérance ainsi qu'évaluer la pertinence de maintenir certaines des mesures d'aide à la réussite 2004-2007 dans le prochain plan. Le plan d'action précise les responsables et le calendrier de la mise en œuvre des actions du plan.

Au moment de la visite, certaines actions étaient déjà mises en œuvre ou en voie d'implantation. La Commission conclut que les actions envisagées dans le plan d'action sont de nature à améliorer le processus de planification lié à la réussite du Campus Notre-Dame-de-Foy.

## La démarche institutionnelle d'évaluation

Dans le cadre de la démarche d'autoévaluation de son plan de réussite, le Collège a généralement tenu compte des demandes de la Commission. En effet, il a mis en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés et il a posé un regard critique sur le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de son *Plan de réussite 2004-2007*. Il a également produit un devis d'évaluation et un plan d'action. Toutefois, le devis d'évaluation ne contient pas de partage clair des responsabilités et il ne précise pas les enjeux liés à l'évaluation.

Au cours du processus d'autoévaluation de son plan de réussite, le Collège n'a pas réalisé une évaluation de l'efficacité de certains moyens. Au moment de la visite, le comité de gestion a mentionné que le Collège a prévu procéder à l'inventaire des mesures d'aide afin d'en cibler quelques-unes et de les évaluer en considérant les efforts investis au regard des résultats obtenus. Parce que l'évaluation de l'efficacité permet de déterminer les moyens qui produisent les meilleurs résultats et de faire des choix judicieux, la Commission estime que le Collège gagnerait à s'assurer d'évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre.

La Commission considère que les données recueillies par le Collège pour réaliser l'évaluation de l'atteinte des objectifs du plan de réussite sont généralement suffisantes et pertinentes, mais que leur analyse est parfois peu approfondie.

De plus, la Commission constate que le Collège n'a pas entrepris de démarche particulière en vue de poser un regard critique sur son processus de planification liée à la réussite, ce qui fait en sorte que les données recueillies n'étaient pas suffisantes et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une analyse rigoureuse.

Conséquemment, la démarche d'autoévaluation du Collège ne lui a pas permis de tracer un portrait complet de l'efficacité de son plan de réussite. Néanmoins, elle lui a permis de reconnaître des points forts et des éléments qu'il aura à améliorer lors de ses prochaines planifications. Afin de réaliser une analyse rigoureuse de ses objectifs et de poser un regard critique approfondi sur son plan de réussite, la Commission *suggère* au Collège, pour une prochaine évaluation de l'efficacité de son plan, de préciser son devis d'autoévaluation en y incluant les enjeux de l'évaluation et un partage clair des responsabilités, en plus d'appuyer son analyse sur des données pertinentes et suffisantes pour en dégager des pistes d'amélioration de sa planification liée à la réussite.

## Conclusion

Au terme de son évaluation et compte tenu des commentaires, des avis et des jugements qu'elle a émis sur le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du *Plan de réussite 2004-2007*, la Commission estime que ce plan réalisé par le Campus Notre-Dame-de-Foy et la gestion qu'il en a faite ***n'ont que partiellement contribué*** à l'atteinte des résultats. Cependant, le regard critique posé par le Collège sur le *Plan de réussite 2004-2007* l'a amené à préciser les principales pistes d'action qui lui permettront d'améliorer son processus de planification en lien avec la réussite.

En ce qui a trait d'abord au contexte d'élaboration, la Commission note que le *Plan de réussite 2004-2007* n'a pas donné lieu à une prise en charge par l'ensemble des intervenants. Cependant, la Commission a constaté que les différentes instances se sentent davantage interpellées par le *Plan de réussite 2011-2015*. Par ailleurs, la majorité des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* ne contenaient pas de résultats attendus mesurables. Compte tenu de l'importance de déterminer des résultats attendus dans une gestion axée sur les résultats, la Commission a suggéré au Collège de s'assurer que l'ensemble de ses objectifs est clairement formulé en termes de résultats attendus et qu'ils sont accompagnés d'indicateurs lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte de ces résultats. Ensuite, en ce qui a trait à la mise en œuvre, la Commission a constaté que le *Plan de réussite 2004-2007* n'a pas été pris en charge par le plan de travail institutionnel et les plans de travail des directions des départements. De plus, elle remarque qu'aucun suivi de la mise en œuvre n'a été effectué au cours de la période couverte par le plan. Dans le cadre du *Plan de réussite 2011-2015*, la mise en œuvre du plan se réalisera à travers le plan de travail de la Direction des études et ceux des départements. Au terme de chaque année, des bilans des plans de travail seront produits pour faire état des réalisations du Collège en lien avec le plan de réussite. Afin que les moyens permettent l'atteinte des objectifs, que les différents intervenants assument leurs responsabilités et que le calendrier établi annuellement soit respecté, la Commission a suggéré au Collège de s'assurer que ses nouvelles pratiques sont appliquées par l'ensemble des instances. Enfin, en ce qui concerne les mécanismes de suivi, la Commission observe que le rapport d'autoévaluation a été l'occasion pour le Collège d'évaluer, pour la première fois, le niveau d'atteinte des objectifs de son *Plan de réussite 2004-2007*. Bien que des bilans des plans de travail aient été produits chaque année, ces derniers n'étaient pas en lien avec les objectifs visés par le plan de réussite. Dans le cadre de la planification 2011-2015, le Collège a prévu de nouveaux mécanismes en vue de faire le suivi des résultats de son plan de réussite et de l'actualiser, au besoin. La Commission a suggéré au Collège de s'assurer que les nouveaux mécanismes de suivi qu'il a prévus lui permettent de suivre la progression vers l'atteinte de ses objectifs, de réviser son plan annuellement et de l'actualiser, au besoin.

Enfin, la démarche d'autoévaluation qu'a menée le Collège ne lui a pas permis de tracer un portrait complet de l'efficacité de son plan de réussite. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège ne permet pas d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* en fonction de résultats attendus. Afin de réaliser une analyse rigoureuse de ses objectifs et de poser un regard critique approfondi sur son plan de réussite, la Commission suggère au Collège, pour une prochaine évaluation de l'efficacité de son plan, de préciser son devis d'autoévaluation en y incluant les enjeux de l'évaluation et un partage clair des responsabilités, en plus d'appuyer son analyse sur des données pertinentes et suffisantes pour en dégager des pistes d'amélioration de sa planification liée à la réussite. Par ailleurs, la démarche d'autoévaluation, qui inclut un regard critique, a amené le Collège à reconnaître les points forts et les éléments à améliorer lors de ses prochaines planifications; ces éléments sont d'ailleurs consignés dans un plan d'action. À cet effet, la Commission juge que les actions qui y sont proposées sont de nature à améliorer son processus de planification lié à la réussite.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007*, le Campus Notre-Dame-de-Foy souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président